

Cartes de crédit : statistiques et données

Faits saillants

» Une carte de crédit est un outil de paiement pratique et souple, tant pour les consommateurs que pour les détaillants.

» Les cartes de crédit fournissent du crédit exempt d'intérêt, de la date d'achat jusqu'à la fin de la période de facturation.

» Puisque plus de 64 % des Canadiens paient la totalité du solde de leur carte de crédit chaque mois¹, le taux d'intérêt des deux tiers des utilisateurs d'une carte de crédit est égal à zéro.

» Pour ceux qui choisissent de conserver un solde :

» les cartes de crédit offrent un accès à du crédit non garanti (aucune garantie n'est requise);

» le marché compte plus de 70 cartes à faible taux d'intérêt, dont plus de 40 portent un taux d'intérêt inférieur à 12 %².



Résultat

Les cartes de crédit offrent de précieux avantages, tant aux consommateurs qu'aux détaillants. Au Canada, la majorité des consommateurs les utilisent comme un moyen de paiement plutôt que comme un prêt.

Avantages des cartes de crédit

Pour les consommateurs

Une carte de crédit est un outil de paiement pratique et souple, accepté dans 170 pays et 30 millions de commerces dans le monde. Les consommateurs profitent, entre autres, des facteurs suivants :

- accès à du crédit non garanti (aucune garantie n'est requise relativement au montant imputé);
- paiement exempt d'intérêt entre la date d'achat et la fin de la période de facturation;
- paiement instantané des achats, permettant d'obtenir sans tarder des biens et des services;
- accès en tout temps;
- protection contre la fraude (responsabilité zéro pour le consommateur en cas de fraude);
- autres récompenses et avantages, comme des milles aériens, de l'assurance-auto, de l'assurance multirisque et des programmes de garantie prolongée.

Pour les détaillants

Les détaillants ne sont pas tenus d'accepter les cartes de crédit, mais de plus en plus le font car il s'agit de la méthode de paiement privilégiée d'un grand nombre de consommateurs. Les détaillants qui choisissent d'accepter les cartes de crédit en tirent des avantages immenses, notamment :

- paiement rapide et garanti qui réduit les files d'attente aux caisses; si chaque transaction à un point de vente dure 30 secondes additionnelles, il en coûtera aux commerçants 27 millions d'heures de travail supplémentaires par année;
- possibilité d'accepter les paiements à crédit sans se soucier de la solvabilité de leurs clients, de l'insuffisance de fonds ou des retards de versement;
- réduction des coûts et du temps de manipulation de l'argent liquide, y compris balance de la caisse en fin de journée, véhicules blindés, risque plus élevé de vols et de larcins, et erreurs de la part des caissiers;
- augmentation des ventes; offre d'une variété d'options de paiement aux consommateurs;
- élargissement des marchés : capacité de vendre à des consommateurs partout au Canada et de par le monde, dans la monnaie de choix du détaillant.



Concurrence et choix

Pour payer leurs achats, les consommateurs peuvent recourir à divers moyens : espèces, chèques, cartes de débit, cartes de crédit ou services de paiement électronique, comme PayPal et Interac en ligne.

Les banques offrent aux consommateurs une grande variété de cartes de crédit. Les clients peuvent choisir parmi des cartes classiques sans frais annuels, des cartes privilèges qui offrent une variété de récompenses et de caractéristiques ainsi que des cartes à faible taux, lorsque le taux d'intérêt est un facteur important dans le choix d'une carte.

- Des centaines d'institutions au Canada, y compris les banques, les coopératives de crédit et les détaillants, offrent des produits de cartes de crédit.
- On compte plus de 70 cartes à faible taux sur le marché, dont plus de 40 portent un taux d'intérêt inférieur à 12 %³.
- On compte 74,5 millions de cartes Visa et MasterCard en circulation au Canada⁴.

Nous encourageons les consommateurs à en apprendre davantage sur les options offertes et à choisir la carte de crédit qui répond le mieux à leurs besoins. Tout comme pour n'importe quel article ou service qu'il se procure, le client peut décider quel produit de crédit lui convient.

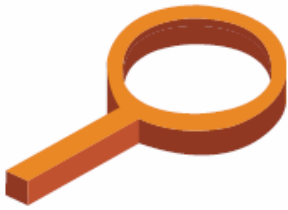
Pour un emprunt à plus long terme, un prêt à terme ou une marge de crédit peut être un meilleur choix.

Les consommateurs devraient visiter le site Web de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC), à l'adresse www.acfc.gc.ca, pour obtenir une liste exhaustive de cartes et de caractéristiques, et utiliser l'outil de comparaison des cartes de crédit pour sélectionner la carte qui répond le mieux à leurs besoins.

Une solide réglementation⁵

Les consommateurs qui détiennent une carte de crédit émise par une banque sont protégés par un règlement de la *Loi sur les banques*. Ce règlement exige :

- la déclaration du taux d'intérêt au moment de la sollicitation ou de la demande, et sur chaque relevé mensuel;
- des relevés énumérant les transactions et le montant payable avant ou à la date d'échéance pour profiter du délai de grâce;
- les règles relatives à la publicité;
- la déclaration des paiements du mois précédent et des achats du mois courant, les avances ainsi que les frais d'intérêt et les frais autres que d'intérêt;
- de l'information en langage clair pour les clients;
- les limites de la responsabilité du consommateur en cas de fraude.



Tarification des cartes de crédit

Certains facteurs influent sur les frais et les taux d'intérêt des cartes de crédit.

- Une période exempte d'intérêt entre l'achat et le paiement, selon la carte, dans la mesure où la totalité du solde est payée à la date d'échéance.
- Un accès à du crédit non garanti, où aucune garantie n'est requise, ce qui augmente le risque de l'émetteur de la carte de crédit.
- Les importants coûts d'exploitation du système des cartes de crédit, y compris le traitement d'un large volume de transactions, une technologie qui est constamment mise à jour pour soutenir les transactions, la préparation et l'envoi de relevés, le recouvrement des paiements et les coûts liés à la fourniture de programmes de récompense à valeur ajoutée.
- Les coûts liés à la lutte contre la fraude et au remboursement des clients. Lorsqu'une fraude survient, les clients ont une responsabilité zéro. En 2010, les institutions financières ont remboursé plus de 365 millions de dollars à leurs clients canadiens détenteurs d'une carte de crédit, pour les pertes subies par ces clients à la suite d'activités criminelles.
- Le taux de la Banque du Canada représente moins de 1 % du financement bancaire et n'influe pas sur la tarification du crédit à la consommation ni sur les taux d'intérêt des cartes de crédit.

Les plupart des Canadiens remboursent la totalité du solde chaque mois

- Une enquête menée en 2011 par le Strategic Counsel a révélé que plus de 64 % des Canadiens remboursent la totalité du solde de leur carte de crédit chaque mois, comparativement à 50 % des ménages américains.
- Et 93 % de ceux qui n'acquittent pas le solde en entier déclarent verser une somme supérieure au minimum requis⁶.
- Le revenu n'est pas un facteur déterminant qui rembourse ou non sa carte de crédit. Statistique Canada a révélé que le pourcentage des familles à revenu faible, moyen et élevé qui remboursent leur carte de crédit chaque mois est à peu près le même.
- Le pourcentage des cartes de crédit en souffrance au Canada représente la moitié de celui des États Unis⁷.
- Les Canadiens détiennent en moyenne deux cartes de crédit par ménage, comparativement à une moyenne de six aux États-Unis⁸.
- Les cartes de crédit ne représentent que 5 % de la dette totale des ménages⁹.
- Les banques travaillent avec les clients qui sont préoccupés par leur dette et les aident à prendre le contrôle de leurs finances ou à choisir les produits de crédit qui répondent le mieux à leurs besoins. Les banques soutiennent aussi les services de conseillers en crédit sans but lucratif.



Pourquoi le plafonnement des taux n'est pas dans le meilleur intérêt des consommateurs

Dans le passé et tout récemment, il y a eu des appels au plafonnement des taux d'intérêt à 5 % au-dessus du taux préférentiel. Cette mesure n'aura pas l'effet escompté de réduire le coût du crédit. Elle mènera plutôt à deux conséquences :

- rendre plus difficile l'obtention de cartes de crédit pour certains; et
- limiter le choix et l'innovation en matière de produits de crédit.

Il existe actuellement plus de 70 cartes de crédit à faible taux d'intérêt, offrant un vaste choix aux consommateurs qui désirent réduire le montant qu'ils paient en intérêt. Une proportion impressionnante de Canadiens (92 %) croient qu'il incombe aux consommateurs de chercher la carte de crédit qui convient le mieux à leurs besoins.

Renseignements généraux

1-800-263-0231 ou
inform@cba.ca

Médias

Christelle Chesneau
Coordonnatrice
Direction du Québec
514-840-8747, poste 722
cchesneau@cba.ca

» L'Association des banquiers canadiens représente ses banques membres, soit des banques canadiennes ainsi que des filiales et des succursales de banques étrangères exerçant des activités au Canada, et leurs 267 000 employés. L'ABC préconise l'adoption de politiques publiques efficaces, favorisant le maintien d'un système bancaire solide et stable au profit des Canadiens et de l'économie canadienne. Également, l'Association encourage la littératie financière pour permettre aux individus de prendre des décisions éclairées en matière de finance.

¹ Statistic Council, Assessment of Canada's Banks, mai 2011

² Comparaison des cartes de l'ACFC – décembre 2010

³ Idem

⁴ Statistiques sur les cartes de crédit - ABC, octobre 2011

⁵ Remarque – Ces mesures de protection ne s'appliquent qu'aux institutions financières sous réglementation fédérale (et non aux autres émetteurs de cartes).

⁶ Idem

⁷ Household Spending Survey, Boston Consulting Group, 2009

⁸ Idem

⁹ Au 1^{er} avril 2011